



LE DÉPARTEMENT

ARRÊTÉ

N°2022-ETSPH-020
Portant modification de la capacité d'accueil
Du SAVS Les Virolets
De DELTHA SAVOIE
pour porter sa capacité à 41 places
73200 ALBERTVILLE

Pôle social
Direction personnes âgées – personnes handicapées
Service Accueil en établissement PH et SAAD
CS 71 806
73018 CHAMBERY Cedex

Contact : Hanifa MCHINDA
☎ 04 79 60 28 86
✉ hanifa.mchinda@savoie.fr

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

- VU** Le code de l'action sociale et des familles – articles L.313-1 à L.313-9 relatifs aux autorisations, articles R.313-1 à R.313-10 relatifs aux dispositions générales des droits et obligations des établissements et services sociaux et médico-sociaux ; articles D.313-11 à D.313-14 relatifs aux contrôles de conformité des établissements ;
- VU** La demande présentée par DELTHA SAVOIE, 134 allée des ateliers, 73250 Saint Pierre d'Albigny représentée par Monsieur BRECHE, Président, pour l'augmentation de 11 places du SAVS les Virolets ;
- VU** L'arrêté du Président du Conseil Départemental en date 28 novembre 2017 portant le renouvellement d'autorisation du service accueil de jour d'Albertville ;

Considérant que suite à la diminution de capacité du Foyer d'Hébergement les Alpis, une extension du SAVS les Virolets répond aux besoins des personnes en situation de handicap situé à Albertville.

- SUR** Proposition de monsieur le Directeur général des services départementaux et de madame la Directrice générale adjointe du Pôle social.

ARRÊTE

Article 1 - L'autorisation visée à l'article L.313-3 du code de l'action sociale et des familles est accordée à DELTHA SAVOIE, 134 Allée des Ateliers, 73250 Saint-Pierre d'Albigny pour l'extension de 11 places de SAVS, 73200 ALBERTVILLE, portant la capacité globale à 41 places, pour personnes adultes handicapées ;

Article 2 - Cette transformation de capacité ne modifie pas la durée de validité de l'autorisation. Son renouvellement sera subordonné aux résultats de l'évaluation externe mentionnée à l'article L.315-5 du code de l'action sociale et des familles, dans les conditions prévues par l'article L.312-8 du même code au plus tard le 28 novembre 2022.

Accusé de réception en préfecture
073-22730019-20221116-2022-ETSPH-020-AR
Date de réception préfecture : 16/11/2022

Article 3 - Tout changement important dans l'activité, l'installation, l'organisation, la direction ou le fonctionnement de l'établissement par rapport aux caractéristiques prises en considération pour son autorisation devra être porté à la connaissance de l'autorité compétente selon l'article L.313-1. L'autorisation ne peut être cédée sans l'accord de l'autorité compétente concernée.

Article 4 - Cette extension sera enregistrée au Fichier national des établissements sanitaires et sociaux (FINESS) selon les caractéristiques suivantes :

Entité juridique : DELTHA SAVOIE
Adresse : 134 Allée des Ateliers 73250 Saint-Pierre d'Albigny
N° Finess : 730784816
Code statut : 61 – Ass.L.1901 R.U.P

Etablissement : SAVS
Adresse : 297 rue Jean Baptiste Mathias les carrières 73200 Albertville
N° Finess : 730785805
Catégorie : 446 – Service d'Accompagnement à la Vie Sociale

Equipements sociaux :

Discipline	Mode de fonctionnement	Clientèle	Capacité totale
509 – Accompagnement à la vie sociale des adultes handicapés	16 – Prestation en milieu ordinaire	118 – Retard Mental Léger	41

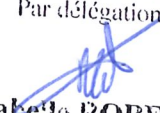
Article 5 - Dans les deux mois de sa notification ou de sa publication, le présent arrêté peut faire l'objet soit d'un recours gracieux devant l'autorité compétente, soit d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble.

Article 6 - Monsieur le Directeur général des services départementaux, madame la Directrice générale adjointe du pôle social et monsieur le Président de l'APEI de Chambéry sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- publié sur le site Internet du Département de la Savoie,
- affiché à la Mairie d'ALBERTVILLE.

25 NOV. 2022

CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE
Pour le Président du Conseil Départemental,
Par délégation.



Isabelle ROBERT
Secrétaire générale

Pour le Président

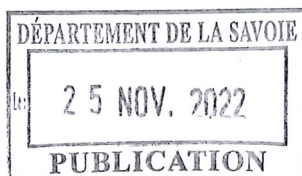
La vice-présidente déléguée

CHAMBÉRY, le - 7 NOV. 2022

Le Président,



Corine WOLFF



Accusé de réception en préfecture
073-227300019-20221116-2022-ETSPH-020-AR
Date de réception préfecture : 16/11/2022